

Troisième Forum sur le développement humain

Diversité culturelle et démocratie

Atelier les défis multiculturels pour la paix Coordination : Sciences-Po ; président :

Aristide Zolberg, New School University, New York

Le rôle des migrations dans le renforcement du multiculturalisme

Catherine Wihtol de Wenden, CNRS (CERI), Paris

Introduction :

Les migrations d'aujourd'hui s'inscrivent dans un nouveau contexte : celui de la mondialisation des flux migratoires, avec près de 200 millions de personnes déplacées dans le monde, soit 3% de la population de la planète, celui de la diversité des Etats concernés par le phénomène (des pays de départ, d'accueil, de transit ou les trois à la fois), celui de la variété des profils de migrants aux comportements culturels très contrastés (invisibilité, assimilation, intégration, revendication d'appartenance et communauté forte), celui des principes des droits de l'homme, notamment quant à la lutte contre les discriminations.

Dans la plupart des Etats nations, le multiculturalisme résulte souvent de l'échec des politiques de lutte pour l'égalité des droits civiques (Etats-Unis), des tentatives manquées d'Etat binational (Canada), du rêve évanoui d'Etat racialement et culturellement homogène (Australie). Il s'agit souvent d'un compromis négocié, devenu l'un des éléments de la citoyenneté, comme en Australie ou au Canada. Il s'agit d'une « invention » récente pour régler des problèmes internes, lointainement liés à l'immigration

Enfin, la place des conflits culturels ou ethniques a conduit au maintien de différences identitaires, ce qui a contraint les Etats à mettre l'accent sur le rôle de l'immigration dans le développement du multiculturalisme, comme aux Etats-Unis, mais il s'agit d'un phénomène récent.

I – Le multiculturalisme comme mode d'acceptation de l'immigration :

- 1) le multiculturalisme conduit à une modification des imaginaires, qui passe par une acceptation de l'altérité. Dans beaucoup d'Etats nations, le mythe de l'homogénéité nationale s'est construit contre un « autre » imaginaire, à l'extérieur. Des frontières se construisent aussi à l'intérieur, à partir de solidarités ethniques ou religieuses souvent fabriquées : l' « autre » est suspecté de défaut de loyalisme, d'allégeances douteuses susceptibles de provoquer l'ingérence des pays d'origine dans les affaires intérieures, notamment à l'approche d'un conflit : l'interne et l'externe se trouvent alors mêlés. Tous les pays d'immigration ont douté de leur capacité d'assimilation. Dans la confrontation avec l'altérité, l'individu disparaît souvent derrière le groupe auquel il est supposé appartenir dans un marquage des territoires producteur d'imaginaires guerriers.
- 2) Le multiculturalisme est proposé comme composante d'une identité nationale (ou plus large) au contenu négocié. A la communauté des citoyens, succède la citoyenneté multiculturelle : c'est le cas de l'Union européenne, de l'Australie, du Canada, des Etats-Unis où la citoyenneté est devenue indissociable du multiculturalisme.
- 3) Le multiculturalisme est porteur de valeurs universelles, telles que la non discrimination, le droit à la mobilité, la citoyenneté plurielle, le dialogue des religions et des cultures, l'accueil de l'étranger, le vivre ensemble

II – L’immigration comme agent de transformation des cadres de référence politique conduisant au multiculturalisme :

- 1) L’Etat-nation est affaibli dans ses symboles par l’immigration :
 - les frontières deviennent perméables, sous l’effet de l’immigration clandestine, de l’apparition de réseaux transnationaux de passage qui vivent de la transgression des frontières ;
 - les langues se multiplient sur un même sol avec plusieurs niveaux de langues parlées
 - les populations sont de plus en plus diversifiées ethniquement et culturellement
 - la nationalité est parfois dissociée de la citoyenneté, comme dans l’Union européenne et dans certains Etats multinationaux
- 2) Des intérêts transnationaux s’expriment dans un espace lui-même pluriel :
 - l’accès à la citoyenneté des nouveaux venus par le jeu du droit du sol conduit à la nécessaire prise en compte d’un vote des minorités ou de ceux qui sont considérés comme tels
 - l’existence croissante de double nationaux introduit potentiellement des formes de présence et d’influences d’Etats et de cultures d’origine
 - certains pays ont institué le droit de vote local pour les étrangers
 - des revendications culturelles et religieuses peuvent s’exprimer, parfois portées par des hommes-frontières, des médiateurs, des entrepreneurs culturels
- 3) L’immigration amène à reconsidérer les concepts politiques fondamentaux de l’Etat, tant quant à la définition de la citoyenneté que quant à celle de la sécurité intérieure et internationale :
 - elle a conduit à un enrichissement du contenu des droits de l’homme, (introduction du thème et de la politique de la lutte contre les discriminations)
 - elle a beaucoup contribué à redéfinir la citoyenneté : notion de citoyenneté de résidence, introduction du droit du sol dans les pays de droit du sang devenus des pays d’immigration (ainsi presque tous les pays européens ont, au tournant des années 1990-2000, modifié leur droit de la nationalité en faisant une plus large part au droit du sol)
- 4) L’immigration permet de penser les nouvelles valeurs du vivre ensemble dans la ville globale, qui aujourd’hui revêt une actualité qui bouscule les Etats : une conjonction de réseaux transnationaux, de métiers ethniques, de frontières transgressées, d’identités revendiquées, de territoires ethnicisés, mais dans un cadre global, universel, multiculturel.

Conclusion :

On assiste à une instrumentalisation réciproque de l’immigration et du multiculturalisme au service d’une société plurielle et mondialisée, aux valeurs universalistes inspirées des droits de l’homme mais avec des poches de résistance fortes exprimées par les discriminations, les replis identitaires, les appartenances exclusives, les identités fabriquées. L’Etat nation est le grand perdant de ce processus.